

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/067

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

2. MAIRIE DE SARRALBE : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES EN ALUMINIUM À RUPTURE DE PONT THERMIQUE

Suite à un diagnostic énergétique de la mairie, visant à identifier les sources d'économie d'énergie potentielles, il est proposé d'améliorer la performance énergétique de la mairie en procédant au remplacement des menuiseries extérieures en aluminium par menuiseries en aluminium thermolaqué à rupture de pont thermique avec un vitrage à isolation thermique renforcée.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. André MELY, conseiller municipal,
Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 mai 2021,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché de remplacement des menuiseries extérieures en aluminium de la mairie, à l'entreprise DSD de SARRALBE pour un montant de 171.769€ HT,
- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- autorise M. le maire à signer tous document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant,
- sollicite les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération au titre du DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et autres organismes,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT